



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 103524

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le mode d'attribution des nouveaux offices notariaux créés par la loi du 6 août 2015, dite « loi Macron ». En effet, ce texte autorise la création de 1 002 offices nouveaux, dans des zones de « libre installation ». Cette mesure visait à permettre l'installation de plus de 1 600 nouveaux notaires. Or deux arrêtés prévoient que cette attribution se fait par tirage au sort. Trente mille dossiers de candidature ont été déposés, dont 75 % émanaient de notaires déjà titulaires d'un office. Aussi, il lui demande si des critères de choix plus pertinents, prenant en compte le mérite et les compétences, ne pourraient pas être envisagés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103524

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mars 2017](#), page 2298

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)